

COORDONNÉES DES CEI

Ain

Patricia DESBAT
CH Bourg-en-Bresse
04 74 45 44 96
pdesbat@ch-bourg01.fr

Ardèche – Drôme

Jennifer CHARBONNIER
Collectif Sud
07 88 13 74 99
cei@collectifsud.fr

Cantal – Haute Loire

Evelyne DELANOUE
Mutualité française
04 71 46 80 81 / 06 47 87 98 54
e.delanoue@mfara.fr

Allier – Haute Loire Puy de Dôme

Catherine MOTTE – Auvergne
Mutualité française
04 73 16 63 46 / 06 10 82 23 35
c.motte@mfara.fr

Isère

Anne CLUZEAU-HERBERICH
CHU Grenoble Pôle couple enfant
04 76 76 64 48
acluzeau@chu-grenoble.fr

Loire

Catherine MOTTE
Mutualité Française
04 73 16 63 46 / 06 10 82 23 35
c.motte@mfara.fr

Rhône et agglomération lyonnaise

Loïc ESPIE
ADES du Rhône
04 72 41 66 01 / 06 50 82 23 97
loic.espie@adesdurhone.fr

Nassima HAMAMI
Hôpital Croix-Rousse
Service de Pneumologie
04 72 07 18 80
nassima.hamami@chu-lyon.fr

Ville de Lyon

Brigitte LE CALLOCH CHRIKI
06 24 98 31 34 / 04 72 83 14 17
brigitte.lecallochchriki@mairie-lyon.fr

Savoie

Fabrice DUFUS
Service Environnement et santé
publique de Chambéry
04 79 68 58 56
f.dufus@mairie-chambery.fr

Haute-Savoie

Evelyne BOUVERAT
IREPS Haute-Savoie
06 45 91 66 60
ebouverat@hotmail.com



CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR (CEI)

UN RÉSEAU RÉGIONAL DE PROFESSIONNELS
AU SERVICE DES PATIENTS ATTEINTS
DE MALADIES RESPIRATOIRES.

**Les Conseillers en environnement intérieur
(CEI ou CMEI) sont des professionnels diplômés
dont l'intervention vise à améliorer la qualité de
l'environnement intérieur au domicile des patients.**

La profession de CEI est encouragée par la direction générale de la santé (DGS), recommandée par la Haute autorité de santé (HAS) pour l'éducation et le suivi des personnes asthmatiques. Son développement est une priorité du Plan régional santé environnement (PRSE) et du Plan régional de santé (PRS).



POURQUOI S'INTÉRESSER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR ?

Nous passons jusqu'à 90 % de notre temps à l'intérieur (à la maison, au bureau, dans des véhicules de transport...) où la pollution de l'air est souvent plus importante qu'à l'extérieur.

Pour des raisons d'économie d'énergie, la ventilation et l'aération de nos logements ne sont pas suffisantes. D'où une augmentation des concentrations en polluants à l'intérieur des habitations.

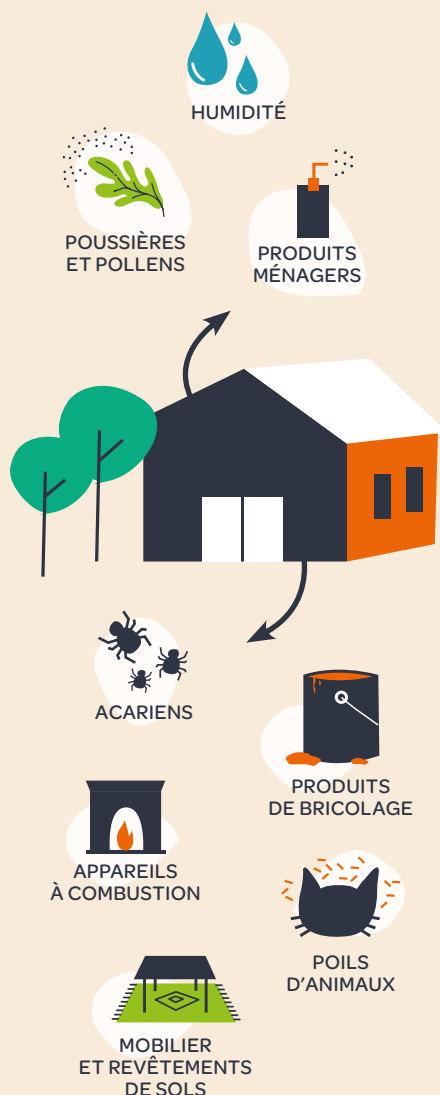
QUI SONT LES PATIENTS CONCERNÉS ?

Le CEI intervient exclusivement à la demande d'un médecin, chez des patients de tout âge présentant des maladies respiratoires ou allergiques et pour lesquels le logement peut avoir un rôle majeur sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie.

Exemple de pathologies : asthme, bronchite chronique, BPCO, rhinite, eczéma, mucoviscidose, greffé, immunodéficience, aspergillose, pathologie fongique...

SOURCES DE POLLUTIONS

Les sources de pollution dans les logements sont multiples :



COMMENT INTERVIENT LE CEI ?



À réception de la prescription médicale, le CEI se rend au domicile des patients pour identifier les causes ou sources potentielles de polluants dans l'environnement intérieur. Il peut réaliser différentes mesures et prélèvements (température, humidité, moisissures, allergènes, polluants chimiques...).

À l'issue du diagnostic du logement, il fournit des conseils et préconise des mesures à mettre en œuvre par le patient pour diminuer les polluants domestiques et ainsi **améliorer sa qualité de vie**.

EN PRATIQUE



Vous êtes médecin et souhaitez faire intervenir un CEI pour un de vos patients, vous trouverez sur le site internet de l'ARS(*) (Agence régionale de santé) un formulaire de prescription à renvoyer au CEI de votre territoire.



Vous souffrez de maladies respiratoires et pensez que l'intervention d'un CEI peut vous aider : prenez contact avec votre médecin avec cette plaquette.

L'intervention d'un CEI du réseau régional est **gratuite** pour le patient, mais les mesures à mettre en œuvre restent à sa charge. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les CEI dont les coordonnées figurent au dos de la plaquette.

POUR EN SAVOIR PLUS

(*) www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr
www.oqai.fr
www.cmei-france.fr